

Réunion Du Conseil Municipal de la commune

D'USSON EN FOREZ

Séance du lundi 24 JANVIER 2022 à 20 heures 30

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

Etaient présents : Mr BEAL Hervé - Josette FOLLEAT - Mr GALLON Maurice - RIVAL Nelly - Mr DELORME Daniel - ~~BRIAND Serge~~ - MAILLET-BERT Pascale - CHATAING Patrick - BONNEVAUX Vincent – PITAVY Agnès – DAURELLE Tony – SIBAUD-BUSSAC Laëtitia – JOUMARD-DESALCES Sandrine - PAULET Nadine – MOUTON Jérémy

Absent excusé : BRIAND Serge pouvoir à BEAL Hervé

1 – Garantie agence France Locale et désignation de 2 représentants

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 11 août 2014, la commune a donné son adhésion à l'agence France locale. Il y a lieu de renouveler sa garantie à l'agence France locale à hauteur de l'encourt de la dette de la commune.

Après délibération, le conseil à l'unanimité, accepte le renouvellement de la garantie au profit de l'agence France Locale aux conditions définies pour l'année 2022 et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

Monsieur le Maire rappelle que la commune doit désigner deux représentants des collectivités territoriales membres de l'agence.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal propose de désigner M BEAL Hervé, titulaire et Mme FOLLEAT Josette, suppléante et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

2 – Honoraires halle des sports

Monsieur le maire présente au conseil l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la halle des sports :

Montant estimé des travaux, avec options : 126 166.48 € HT

Taux de rémunération : 6.2 %

Rémunération définitive : 7 885.41 €

Pour un montant de rémunération initial : 7 500.00 €

Après délibération et à la majorité, le conseil approuve l'avenant n°1 à la mission de maîtrise d'œuvre, et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire

3 – Acquisition parcelles C 58 ET C 84

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que la commune peut exercer son droit de préférence sur les parcelles cadastrées section C n° 58 (3591 m²) et 84 (2009 m²) pour un montant de 1 000.00 €.

Après délibération, le conseil à l'unanimité décide l'acquisition des parcelles C 58 et C 84 pour 1 000.00 € et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

4 – Convention partenariat médiation numérique

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention de partenariat établie par l'association Familles Rurales de la Loire au nom de l'association d'ESTIVAREILLES en vue de la mise en place d'un point de médiation numérique sur USSON, ESTIVAREILLES, APINAC et CHAMBLES. Cette convention fixe les obligations de chaque intervenant. Les Communes fournissent les locaux et prennent en charge le fonctionnement. L'association Familles rurales d'Estivareilles recrute le conseiller numérique. La durée de la convention est fixée à 18 mois et la participation de chaque commune sera de 1 675 €.

Après délibération le conseil, à l'unanimité valide la convention de partenariat, s'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

5 –SIEL - Renforcement réseau poste de GRANGENEUVE

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de renforcement du poste de Grangeneuve. Le SIEL peut réaliser ces travaux pour le compte de la commune. Le coût prévisionnel de ces travaux (cablage, fibre optique, renforcement de réseaux secs, dissimulation ligne HTA, télécommunication) est estimé à 425 687.50€. La participation de la commune serait de 43 468 €).

Après délibération et à l'unanimité, le conseil approuve le projet de renforcement du poste de GRANGENEUVE, s'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires, et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

6 – Demande subvention DETR pour aménagement de l'entrée nord au niveau de Grangeneuve

Monsieur le Maire présente le dossier de requalification de l'entrée nord du bourg dont le montant des travaux honoraires compris s'élève à 702 000 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité émet un avis favorable à ce projet, sollicite une subvention au titre de la DETR et du DSIL et donne pouvoir au maire pour signer

tout document afférent à cette affaire

7 – Convention pêche plan d'eau

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de convention pour la gestion du plan d'eau de la commune. Cette convention est établie pour une durée de six ans avec une redevance versée par la fédération de pêche de la Loire d'un montant de 2000 €

Après délibération, le conseil à l'unanimité, approuve cette convention et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire

8 – Participation ménage foot

Monsieur le maire rappelle que chaque année, la société de foot - SSU- s'engage à rembourser à la commune la somme de 600 € correspondant aux frais occasionnés pour nettoyage des locaux mis à disposition du club.

Après délibération et à la majorité le conseil considérant que l'activité a été réduite en 2021 à cause de la COVID décide d'annuler ce titre de recettes et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire

9 – Protection des données- Avenant n°1 à la convention

Monsieur le Maire présente au conseil l'avenant N°1 à la convention d'adhésion au service commun délégué à la protection des données.

Après délibération et à la majorité (11 voix pour et 4 abstentions) le conseil approuve l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service commun de délégués à la protection des données en date du 29 août 2019 et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire

10 – Voirie rurale 2022 – Approbation des travaux

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le programme de rénovation de voirie rurale pour 2022 estimé à 58 291.25 € HT et 4 085 € d'honoraires.

Après délibération et à l'unanimité le conseil approuve le projet 2022 de rénovation de la voirie rurale et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

11 -Pôle boxe - Rénovation énergétique – Fonds de concours cercle vertueux Loire Forez Agglomération

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé la rénovation énergétique de l'ancienne caserne des pompiers. L'enveloppe financière est évaluée à 113 000 € HT. Une subvention a déjà été accordée par la région. Loire Forez a lancé un appel à projet concernant le financement des travaux d'économie d'énergie dans le cadre du cercle vertueux.

Après délibération, le conseil municipal, décide de solliciter un fond de concours auprès de Loire Forez dans le cadre de la rénovation énergétique du pôle boxe et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire.